

AFFAIRE n° 14

O B J E T : Construction de 5 classes maternelles à CANDIDE AZEMA

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a sollicité l'inscription sur la liste d'urgence 1981 des constructions scolaires traditionnelles, du projet de 5 classes maternelles et d'un réfectoire à CANDIDE AZEMA.

Afin de me permettre d'engager la procédure administrative de cette opération, je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi
- de m'autoriser à solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale.

Je mets la question aux voix.

M. Marcel HOARAU - Dans le secteur de Candide Azéma, il nous manque des classes. Nous vous proposons donc la construction de ces cinq classes maternelles.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----

vu - St-Denis le 23 novembre 1981  
P/B Préfet, Le Secrétaire Général  
Signé : Didier Cullis  
Pour Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet, Le Chef de Bureau délégué  
Signé : Jacques Lacroix